

30 avr 2025 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2025

Contribution belge à la facilité européenne pour la paix

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la redistribution de la contribution belge à la Facilité européenne pour la paix (FEP).

La FEP est financée à l'aide de contribution des États membres de l'Union européenne, qui se sont engagés à financer en commun les actions de la Politique de sécurité et de défense commune de l'UE.

Pour satisfaire à cette obligation, 21,4 millions d'euros de crédits de la provision interdépartementale ont été redistribués vers l'allocation de base « FEP ». L'on examinera par ailleurs comment garantir que le financement soit assuré de manière structurelle et durable à l'avenir.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be